

# CONVENTION DE LOCATION SAISONNIERE ENTRE PARTICULIERS 2023-2024

[ch.bergez@gmail.com](mailto:ch.bergez@gmail.com)

Madame Chantal BERGEZ 34 avenue Jean Jaurès 91210 DRAVEIL Tel : 06 07 26 31 30  
propriétaire de l'appartement ci-dessous indiqué :

LES CHALETS DU MOULIN NEUF –1337 route de sur le Meu - Cassioz – 74120 MEGEVE  
Chalet N° 2 – appartement 34

**Loue** à titre de résidence provisoire et de vacances l'appartement ci-dessus nommé à :

.....  
Dont la résidence principale est à .....

Adresse : .....

Tel :

...

Mail.....

Il a été consenti et arrêté ce qui suit :

La propriétaire donne à loyer au preneur qui accepte les locaux portant la référence 34 dont la désignation suit :

Double-séjour avec 1 canapé-lit pour 2 personnes- 1 chambre avec 1 lit pour 2 personnes –  
1 mezzanine avec 4 lits d'une personne – cuisine équipée électrique - salle de bain – wc  
indépendant – loggia – casier à ski.

La location consentie sera mise à la disposition du preneur

du :... .au...

Pour le **prix de** : .....

Il a été versé ce jour, la **somme** de.....à titre d'acompte à valoir sur la location,  
le solde soit ..... devant être impérativement réglé une semaine avant l'arrivée dans  
les locaux, soit par chèque à l'ordre de Chantal Bergez à adresser 34 avenue Jean Jaurès 91210  
DRAVEIL

soit par virement bancaire. : IBAN : FR76 1020 7000 4804 1480 1800 669  
BIC : CCBPFRPPMTG -domiciliation : BPRIVES DRAVEIL  
(à privilégier pour éviter les problèmes postaux trop fréquents)

Une **caution** de 250 € sera versée le jour de la prise de possession et sera rendue aux conditions  
fixées au contrat.

L'appartement est classé 1 étoile, **la taxe de séjour** est de 0.75€ par personne adulte et par nuit  
au profit du Trésor Public.

